

FILED / PRODUIT

Date: 9 juin 2021

CT- 2021-001

Annie Ruhlmann for / pour
REGISTRAR / REGISTRAIRE

OTTAWA, ONT.

Doc. # 4

TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

EN CE QUI CONCERNE la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985) Ch. C-34 (ci-après la «*Loi*»);

ET EN CE QUI CONCERNE la demande d'Animalerie Le Toucan inc. pour une permission conformément à l'article 103.1 de la *Loi* autorisant le dépôt d'une demande en vertu de l'article 76 de la *Loi*;

ET EN CE QUI CONCERNE la demande d'Animalerie Le Toucan inc. pour une ordonnance conformément à l'article 76 de la *Loi*;

ENTRE :

ANIMALERIE LE TOUCAN INC.

Demanderesse

ET

PLB INTERNATIONAL INC.

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE MADAME MARIE-CAROLINE AUDET

- [1] Je suis Vice-Présidente de l'animalerie Le Toucan (ci-après, «**Le Toucan**») dont le siège social est sis au D-89, chemin de Lavaltrie, ville de Lavaltrie (Québec), J5T 2H5, tel qu'il appert de la Pièce P-1 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [2] Le Toucan est un détaillant de la marchandise produite par la société PLB International inc. (ci-après, «**PLB**») qui œuvre dans le domaine de l'industrie des aliments pour animaux et dont le siège social est sis au 200-

85 rue J.-A. Bombardier, Boucherville, Québec, J4B 8P1, tel qu'il appert de la Pièce P-2 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;

- [3] PLB fournit à Le Toucan plusieurs produits de différentes gammes pour son établissement de Lavaltrie;
- [4] En effet, Le Toucan tient en inventaire plusieurs unités de plus d'une centaine de produits et de formats des marques 1st Choice, Pronature Original, Pronature Holistic et Pronature Life, toutes des gammes fabriquées par PLB;
- [5] Le Toucan est l'un des détaillants qui revendent les produits de PLB sur le territoire de Lavaltrie;
- [6] Chaque année, depuis notre ouverture en 2013, nous organisons à notre animalerie de Lavaltrie quatre (4) grandes ventes qui se détaillent comme suit : une pour Noël, une pour le jour de l'an et deux (2) ventes trottoirs, l'une en septembre et l'autre au début du printemps;
- [7] Au moins depuis 2015, nous participons au programme récompense de PLB (ci-après, le «**Programme Privilège**») basé sur une projection des ventes qui nous permet de recevoir une ristourne en argent à la fin de l'année si nous accotons ou dépassons nos ventes projetées;
- [8] Jusqu'à l'an 2020, notre relation commerciale avec PLB avait toujours été à mon avis excellente et marquée de bonne entente;
- [9] À ma connaissance, jamais PLB ou ses représentants ne nous avaient soulevé qu'il y avait un problème face à nos ventes habituelles, et ce, malgré leur connaissance de celles-ci;
- [10] Au cours de l'année 2020, monsieur Tony Gagnon devient représentant des ventes pour PLB, il est depuis notre représentant attitré;

- [11] Également au courant de l'année 2020, monsieur Jérôme Brasseur devient Directeur des ventes chez PLB;
- [12] C'est suite à ces deux mises en postes que la relation commerciale entre nous a commencé à s'envenimer à mon avis;
- [13] En effet, le ou vers le 8 septembre 2020, nous avons annoncé une vente trottoir d'une durée de quatre (4) jours, soit les 10, 11, 12 et 13 septembre 2020 sur le compte Facebook du Toucan, tel qu'il appert de la Pièce P-3 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [14] À l'occasion de cette vente, nous avons annoncé différents rabais sur les produits de PLB, détaillé comme suit:
- a. Pour la marque 1^{er} Choix : 15\$ de rabais sur les gros sacs, 6\$ de rabais sur les petits sacs, 5\$ de rabais sur la nourriture pour petits chiens;
 - b. Pour la marque Pronature Holistic : 20\$ de rabais sur les gros sacs;
 - c. Pour la marque Pronature Life : 12\$ de rabais sur les gros sacs;
 - d. Pour la marque Pronature Original : 10\$ de rabais sur le gros sac et 10\$ de rabais sur la nourriture pour chat;
- [15] À l'annonce de cette vente, nous avons reçu un appel téléphonique de monsieur Tony Gagnon à l'effet que la vente ne pouvait avoir lieu, car celle-ci n'avait pas été autorisée par PLB;
- [16] Monsieur Gagnon nous apprend alors la décision de PLB de suspendre la livraison des produits au Toucan que nous avons commandé en prévision de cette vente;
- [17] Je crois que c'est constatant notre refus d'obtempérer à sa demande d'annulation de la vente que monsieur Gagnon nous a alors menacé de fermer notre compte chez PLB;

- [18] Nous avons par la suite appris que cet appel faisait suite à des appels de nos concurrents à leur représentant PLB;
- [19] Afin de régler la situation, nous avons accepté de rencontrer monsieur Tony Gagnon et monsieur Jérôme Brasseur, dans l'arrière-boutique de notre animalerie le 9 septembre 2020;
- [20] J'étais accompagnée lors de cette rencontre de mon père, monsieur Daniel Audet, Président et Secrétaire du Toucan et de mon avocat, Me Guillaume-Gourde-Pinet;
- [21] Les représentants de PLB ont réitéré à plusieurs reprises lors de cette rencontre leur désir que nous respections le prix de détail suggéré et le calendrier de rabais, tel qu'il appert de la Pièce P-4 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [22] Nous étions d'avis que cette demande était une manière de tenter de fixer les prix, nous avons donc refusé de nous plier à leur demande;
- [23] Après environ une heure de discussions, nous nous sommes entendus sur les points suivants: nous nous engageons à avertir PLB d'avance de nos prochaines ventes et PLB ne tentera pas d'empêcher la vente ou de s'ingérer dans les rabais accordés;
- [24] Toutefois, le ou vers le 18 février 2021, PLB, malgré son engagement, revient à la charge en nous annonçant qu'ils nous retirent de leur programme privilège, tel qu'il appert de la Pièce P-5 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [25] Depuis le début de sa participation au Programme Privilège, Le Toucan a toujours dépassé ses objectifs de ventes projetées à ma connaissance, ce Programme Privilège nous est donc profitable, tout en favorisant les ventes de produits de PLB à l'animalerie;

- [26] En retirant Le Toucan de son Programme Privilège, PLB prive Le Toucan d'une ristourne importante;
- [27] Le territoire de Lavaltrie compte 3 animaleries, dont Le Toucan, dans une superficie de 79,5 km² pour une population d'environ 13 657 habitants, le marché des animaleries est donc à mon avis saturé;
- [28] Tous nos compétiteurs sont également des détaillants de produits PLB;
- [29] Selon nos rapports de vente, PLB détient une part de marché importante dans l'industrie d'aliment pour animaux que nous estimons à 50% du marché sur le territoire de Lavaltrie;
- [30] PLB compte en tout 560 détaillants au Québec, tel qu'il appert de la pièce P-4;
- [31] PLB est donc l'un des fournisseurs les plus influents sur le marché;
- [32] Notre principal concurrent sur le marché est un détaillant de la franchise Chico qui a ouvert ses portes à Lavaltrie en 2018;
- [33] Depuis son arrivée sur le marché, nous devons redoubler de créativité afin de nous démarquer et conserver notre part de marché;
- [34] En tant qu'entreprise indépendante, Le Toucan a établi sa crédibilité auprès de sa clientèle depuis son ouverture en offrant de bas prix et un service de qualité;
- [35] Le Toucan est également fier de présenter à ses clients des produits québécois et ainsi, encourager l'économie locale;
- [36] Pour ces raisons, Le Toucan, au fils de sa relation commerciale avec PLB, a choisi de mettre de l'avant ses produits;
- [37] De ce fait, les produits PLB représentent aujourd'hui 50% des ventes totales de l'animalerie en nourriture pour chat et chien;

- [38] Nous estimons la part du marché de Lavaltrie du Toucan à 65%, ayant fidélisé notre clientèle au fil des ans et nous étant établies comme une référence en matière d'accessoires et de nourriture pour animaux;
- [39] Le Toucan offre périodiquement plusieurs fois par année les produits de PLB, comme tous ses produits en magasin, à des prix moindres que le prix de détail suggéré;
- [40] Le Toucan fait de même avec tous les produits vendus en magasin depuis son ouverture et nous n'avons jamais rencontré de problèmes persistants avec nos autres fournisseurs;
- [41] En effet, Le Toucan s'affiche comme ayant les meilleurs prix à Lavaltrie et accepte, sur présentation d'une preuve de prix moindre dans l'une ou l'autre des animaleries à Lavaltrie, d'égaliser les prix et d'offrir un 10% supplémentaire de rabais, tel qu'il appert de la Pièce P-6 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [42] Il s'agit de notre façon de participer activement à la saine compétition sur le marché;
- [43] Par ailleurs, avant l'arrivée de monsieur Tony Gagnon à titre de représentant de PLB, les représentants précédents accueillaient nos rabais et offraient de participer à ceux-ci en ajoutant une réduction supplémentaire sur le rabais proposé;
- [44] Malgré notre régime de bas prix, Le Toucan s'assure également en tout temps de réaliser un profit sur la marchandise vendue, tel qu'il appert de la Pièce P-7 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet ;
- [45] Nous sommes d'avis que le comportement de PLB affecte directement Le Toucan;
- [46] En effet, à ma connaissance, PLB a choisi de faire subir des mesures de représailles directes au Toucan afin de tenter de nous convaincre de nous

rendre complices à ce que nous considérons comme une pratique de maintien de prix;

[47] Le retrait du Programme Privilège a une incidence directe sur le chiffre d'affaires du Toucan en nous privant d'une ristourne importante pour l'année 2021 et pour les années à venir;

[48] Si PLB continue dans sa manœuvre, nous pourrions nous voir obliger de cesser notre pratique établie de vente à rabais ou d'offrir des rabais moins généreux et donc perdre la fidélité de notre clientèle, affectant ainsi substantiellement le chiffre d'affaires du Toucan et sa possibilité de survie en tant que détaillant dans le territoire de Lavaltrie;

[49] En effet, le modèle d'affaires du Toucan repose sur son régime de bas prix et le soin que nous prenons à promouvoir les produits québécois;

[50] Nous estimons modestement la perte due aux comportements de PLB pour l'année 2021 à 20 000,00\$ incluant la ristourne projetée cette année représentant une somme d'environ 10% des ventes annuelles de produit PLB et la perte de profit en raison de la non-participation de PLB aux rabais offerts par Le Toucan, chose qui, telle qu'exprimée précédemment, était pratique courante avant l'arrivée de monsieur Gagnon;

[51] Nous avons perdu confiance en PLB en raison des comportements de ces derniers depuis le changement dans l'équipe des ventes;

[52] En effet, en septembre 2020, PLB a usé de menace, notamment en gelant la livraison de ses produits après l'annonce de la vente annuelle et lors de la rencontre du 9 septembre 2020 que monsieur Daniel Audet a enregistré où l'on peut entendre le Directeur des ventes, représentant de PLB, s'exprimer ainsi : « dans le moment tu le sais c'est quoi qui arrive si on le fait moi j'arrête de collaborer pis de faire de la *business* », afin d'empêcher la tenue d'une vente pourtant récurrente chaque année, tel qu'il appert de la pièce P-4 à 15 minutes 32 secondes;

- [53] On peut également entendre, dans l'enregistrement précité, les représentants de PLB affirmer que « personnellement ce que je demande à tous les détaillants [...] c'est de respecter mon prix de détail suggéré [...] puis après ça qu'on respecte mon calendrier promotionnel annuel » et « en ce moment, je n'ai pas de garantie qu'on respecte mon calendrier de promo pris mes prix de détail, j'arrête la vente », tel qu'il appert de la pièce P-4 respectivement à 4 minutes 37 secondes et 7 minutes 34 secondes;
- [54] Lorsque monsieur Daniel Audet a posé la question « tu me dis t'as pas le droit de vendre à un prix plus bas que les autres vendent », on peut entendre le Directeur des ventes répondre «exact», tel qu'il appert de la pièce P-4 à 8 minutes 54 secondes;
- [55] Il est vrai qu'à la suite de cette rencontre, nous avons trouvé un terrain d'entente;
- [56] PLB s'est engagée à ne plus faire de pression afin que Le Toucan respecte son prix de détail suggéré et son calendrier de rabais, en échange nous devons avertir PLB d'avance des prochaines ventes du Toucan;
- [57] Toutefois, nous croyons que Le Toucan est victime une nouvelle fois de représailles pour son refus de modifier ses prix de vente affichés et annoncés en février 2021;
- [58] Cette fois-ci, plutôt que d'avoir recours à la menace, PLB choisi plutôt de retirer Le Toucan d'un programme privilège, sans raison valable autre que le non-respect du prix de détail suggéré et du calendrier des rabais à ma connaissance;
- [59] En 2015, notre représentant PLB a mis à ma connaissance la mise en place par PLB d'un programme privilège permettant aux détaillants participants d'obtenir une ristourne sur leurs ventes s'ils surpassent l'objectif fixé annuellement par PLB et a offert d'y faire participer Le Toucan;

- [60] Malgré les rabais offerts en magasin, Le Toucan, à ma connaissance, atteint et dépasse ses objectifs fixés pour la majorité des gammes de nourriture;
- [61] En effet, depuis 2015, première année où Le Toucan participe au Programme Privilège de PLB, nous avons toujours dépassé nos ventes projetées pour l'année, tel qu'il appert de la Pièce P-8 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;
- [62] Les ventes de produits PLB à l'établissement du Toucan sont en constante augmentation, tel qu'il appert de la pièce P-8;
- [63] C'est pourquoi en février 2021, le retrait du Toucan du Programme Privilège nous a surpris;
- [64] Afin de tenter de comprendre cette décision, nous avons alors eu une conversation téléphonique avec monsieur Brasseur, Directeur des ventes chez PLB;
- [65] Lors de cette conversation, dont monsieur Daniel Audet a enregistré un extrait, on peut entendre le Directeur des ventes s'exprimer ainsi en réponse à l'affirmation de monsieur Audet à l'effet que Le Toucan avait été retiré du Programme Privilège en raison de nos pratiques commerciales et de nos rabais: « je pense qu'on se comprend sur les raisons qui font qu'on est rendu là dans notre partenariat », tel qu'il appert de la Pièce P-5, à 23 secondes;
- [66] Ce faisant, nous croyons que le Directeur des ventes a avoué avoir retiré Le Toucan de son programme privilège en raison des rabais offerts en magasin et dans le but, une fois de plus, de contrôler le prix de vente sur le marché;
- [67] Nous avons une politique de bas prix en ce que nous égalons les prix sur le marché et nous faisons quatre (4) fois par année de méga vente chacune

pour une durée de quatre (4) jours à Noël, au jour de l'an, au début du printemps et à la rentrée scolaire;

[68] Nous désirons continuer de faire des ventes au moment où nous le souhaitons, et ce, sans se faire reprocher de ne pas suivre le prix de détail suggéré par PLB et son calendrier des rabais;

[69] Nous désirons également continuer notre pratique d'égalisation des prix sur le territoire de Lavaltrie;

[70] Au surplus, la preuve démontre que ces pratiques n'empêchent pas Le Toucan de réaliser un profit sur la marchandise vendue, tel qu'il appert de la pièce P-7;

[71] De notre avis, PLB a tenté et tente toujours d'empêcher la vente de ses produits à rabais et désire plutôt que Le Toucan vende ses produits au prix de détail suggéré, prix plus élevé que le prix à rabais que nous offrons;

[72] PLB élabore un calendrier des rabais et désire que les ventes annuelles du Toucan soient faites au moment indiqué sur ce calendrier et aux prix permis par ce calendrier, prix qui une fois de plus est plus élevé que celui habituellement offert par Le Toucan lors de ces ventes;

[73] Ce faisant, nous sommes d'avis que PLB empêche la réduction des prix sur le marché du territoire de Lavaltrie;

[74] En effet, tel qu'exposé précédemment, le marché de Lavaltrie, en matière de vente de nourriture et accessoire pour animaux, est à notre avis saturé;

[75] Afin de se démarquer, Le Toucan a l'habitude de réduire ses prix, c'est ainsi que notre clientèle est fidélisée et que nous nous assurons d'être un acteur compétitif dans notre domaine, nous réduisons par le fait même les prix sur le marché;

[76] Le 3 mai 2021, Le Toucan a fait signifier une lettre de ses avocats à PLB afin de le mettre en demeure de cesser ces comportements anticoncurrentiels, tel qu'il appert de la Pièce P-9 annexée à la Déclaration sous serment de Daniel Audet;

[77] À ma connaissance, cette lettre est restée sans réponse;

[78] Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais et à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ:

Marie-Caroline Audet
Signé avec ConSignO Cloud (01/06/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



MARIE-CAROLINE AUDET

Affirmé solennellement devant moi,
de manière technologique le 1^{er} juin 2021

Mélanie Beauchamp
Signé avec ConSignO Cloud (01/06/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Commissaire à l'assermentation pour le
Québec



ConsignO Cloud

Journal d'audit



Projet de signature

Nom du projet	Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet
Date de création du projet	2021/06/01 à 16:29:40 UTC
Projet créé par	Mélanie Beauchamp <mbeauchamp@fodago.ca>
Nombre de documents du projet	1
Journal d'audit créé le	2021/06/01 à 19:09:38 UTC

Fichiers

Fichiers PDF inclus comme pièces jointes à ce journal d'audit

Type	Nom	Pages	Conformité PDF-A	Empreinte numérique (MD5)	Date de téléversement
Original	2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf	11	Aucune	a4170f1dc34cfc4071585c9ab9726572	2021/06/01 à 16:29:17 UTC
Final	2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf	11	PDF/A-3b	ef1d6ef2e5b072f61aaa4cd09e9a8466	

Signataires

Nom	Type	Premier facteur	Second facteur
Marie-Caroline Audet	Signature électronique de confiance	mariecaroline.a@hotmail.com	SMS : +1 514-781-0654
Mélanie Beauchamp	Signature électronique de confiance	mbeauchamp@fodago.ca	SMS : +1 438-497-0932

Signatures

Nom du fichier	Zones	Adresse de courriel	Date de la signature
2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf	1	mariecaroline.a@hotmail.com	2021/06/01 à 19:08:39 UTC
2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf	1	mbeauchamp@fodago.ca	2021/06/01 à 19:09:35 UTC

Journal

Date et heure	Personne	Action	IP	Détails
2021/06/01 à 16:29:17 UTC	Mélanie Beauchamp	Conversion PDF/A	64.119.219.227	Fichier 2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf converti en PDF/A avec succès.

2021/06/01 à 16:29:17 UTC	Mélanie Beauchamp	Signature système	64.119.219.227	Fichier 2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf signé avec certificat Notarius.
2021/06/01 à 16:29:17 UTC	Mélanie Beauchamp	Téléversement PDF	64.119.219.227	Fichier 2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf de 342703 bytes.
2021/06/01 à 16:29:40 UTC	Mélanie Beauchamp	Création de projet	64.119.219.227	Projet Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet créé avec succès. UID 60b66074c57bcb0001638b52
2021/06/01 à 16:29:40 UTC	Mélanie Beauchamp	Lancement de projet	64.119.219.227	Projet Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet lancé avec succès.
2021/06/01 à 16:29:40 UTC	Mélanie Beauchamp	Conditions d'utilisation du système	64.119.219.227	Acceptées le 2021/05/13 à 19:26:15 UTC
2021/06/01 à 16:29:40 UTC		Communication		Lien de connexion envoyé à mariecaroline.a@hotmail.com
2021/06/01 à 19:08:03 UTC	Marie-Caroline Audet	Code SMS envoyé	74.56.66.121	Code envoyé par SMS au +1 514-781-0654 : "457486"
2021/06/01 à 19:08:30 UTC	Marie-Caroline Audet	Code SMS saisi	74.56.66.121	Code saisi : "457486"
2021/06/01 à 19:08:30 UTC	Marie-Caroline Audet	Authentification par SMS	74.56.66.121	Validée par courriel à mariecaroline.a@hotmail.com et SMS au +1 514-781-0654
2021/06/01 à 19:08:39 UTC	Marie-Caroline Audet	Conditions d'utilisation	74.56.66.121	Acceptées le 2021/06/01 à 19:08:39 UTC
2021/06/01 à 19:08:39 UTC	Marie-Caroline Audet	Signature	74.56.66.121	Fichier 2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf signé avec succès. Zone Marie-Caroline Audet - mariecaroline.a@hotmail.com (1).
2021/06/01 à 19:08:41 UTC		Communication		Lien de connexion envoyé à mbeauchamp@fodago.ca
2021/06/01 à 19:09:03 UTC	Mélanie Beauchamp	Code SMS envoyé	64.119.219.227	Code envoyé par SMS au +1 438-497-0932 : "214771"
2021/06/01 à 19:09:29 UTC	Mélanie Beauchamp	Code SMS saisi	64.119.219.227	Code saisi : "214771"
2021/06/01 à 19:09:30 UTC	Mélanie Beauchamp	Authentification par SMS	64.119.219.227	Validée par courriel à mbeauchamp@fodago.ca et SMS au +1 438-497-0932
2021/06/01 à 19:09:35 UTC	Mélanie Beauchamp	Signature	64.119.219.227	Fichier 2021-06-01 Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet.pdf signé avec succès. Zone Mélanie Beauchamp - mbeauchamp@fodago.ca (1).
2021/06/01 à 19:09:35 UTC	Mélanie Beauchamp	Conditions d'utilisation	64.119.219.227	Acceptées le 2021/05/27 à 17:02:43 UTC
2021/06/01 à 19:09:38 UTC	Mélanie Beauchamp	Fin de projet	64.119.219.227	Projet Déclaration sous serment de Mme Marie-Caroline Audet s'est complété avec succès.

Conditions d'utilisation telles qu'acceptées par les signataires

ConsignO Cloud vous permet, entre autres, de signer des documents électroniques faisant partie d'un projet de signature dont vous êtes l'un des signataires.

En procédant, vous confirmez que les identifiants utilisés pour vous identifier et vous authentifier à la plateforme de signature électronique ConsignO Cloud, c'est-à-dire votre courriel ou votre numéro de téléphone, sont actifs et sont sous votre seul contrôle.

Vous confirmez également votre acceptation à recevoir des communications, à ces mêmes identifiants (courriel et/ou numéro de téléphone) et ce, pour tous les projets de signature auxquels vous êtes partie prenante.

Lorsque vous apposez votre signature sur un document électronique faisant partie d'un projet de signature de la plateforme ConsignO Cloud, vous reconnaissez être lié à ce document avec les mêmes effets juridiques que si vous aviez apposé votre signature manuscrite sur un document papier équivalent. Conséquemment, vous reconnaissez qu'il est de votre responsabilité exclusive de réviser le contenu de chacun des documents électroniques que vous vous apprêtez à signer préalablement à la signature de ceux-ci. En signant de tels documents électroniques, vous confirmez avoir procédé aux vérifications préalables précitées et engagez votre responsabilité contractuelle liée aux documents ainsi signés.

Lorsque tous les documents d'un projet de signature auront été signés par tous les signataires visés, vous acceptez de recevoir un courriel vous permettant d'accéder aux documents finaux qui vous étaient destinés, le cas échéant.

Vous devez confirmer votre acceptation de ce qui précède en cliquant sur le bouton « J'ai lu, j'ai compris et j'accepte ces conditions d'utilisation ».

Origine du rapport

Ce rapport a été généré et certifié par Solutions Notarius Inc. le 2021/06/01 à 19:09:38 UTC avec ConsignO Cloud 2.24.7

No :

TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

ANIMALERIE LE TOUCAN INC.

Demandeur

c.

PLB INTERNATIONAL INC.

Défendeur

BD-3139

N/D : 19761-01

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE
MADAME MARIE-CAROLINE AUDET**

ORIGINAL



Me Guillaume Gourde-Pinet

FORTIER D'AMOUR GOYETTE

AVOCATS - NOTAIRES - FISCALISTES - MÉDIATEURS

1730, boulevard Marie-Victorin

Longueuil (Québec) J4G 1A5

Tél. : 450 670-3656 poste 288

Télec. : 450 670-0258

ggpinet@fodago.ca

notification@fodago.ca